

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 29 avril 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-neuvième jour d'avril deux mille treize (2013) à 21h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

Tous ont renoncé à l'avis de convocation étant tous présents.

1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 21h00, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Madame Ghislaine Daris, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

2013-04-121.2 Protocole d'entente Consortium Cima+/Roche

Considérant que Cima+/Roche a agi, pour la Municipalité de Cacouna, à titre de consultant dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration-lot 3, y réalisant, notamment, les plans et devis et la surveillance des travaux;

Considérant que ces travaux ont été finalisés le ou vers le 7 février 2012 (réception provisoire);

Considérant que suite à la mise en route des équipements en décembre 2011, la Municipalité de Cacouna a noté une problématique d'accumulation anormale de boues dans les regards d'affluent de la station d'épuration;

Considérant que cette problématique occasionnait ou était susceptible d'occasionner des inconvénients pour Cacouna, notamment quant à la caractérisation des eaux usées que Cacouna a l'obligation de faire au moins deux (2) fois par année;

Considérant que Cacouna a avisé Cima+/Roche qu'elle la tenait responsable pour les problématiques vécues, Cacouna se disant d'avis qu'il s'agissait d'un problème de conception des ouvrages;

Considérant que Cacouna a demandé à Cima+/Roche de procéder aux travaux requis pour régulariser la situation;

Considérant que Cima+/Roche nie toute responsabilité à cet égard;

Considérant qu'après cette dénonciation, différentes rencontres ont été tenues entre les parties afin de bien identifier la problématique et les solutions possibles;

Considérant que Cima+/Roche propose de mettre en place une pompe permettant le relèvement et l'évacuation des eaux chargées, la description de ces travaux apparaissant au document joint en annexe « 1 » (ci-après appelés « les Travaux correctifs »);

Considérant que Cima+/Roche a réalisé les plans et devis et a ainsi assisté Cacouna pour la réalisation d'un appel d'offres visant à obtenir des prix pour la réalisation de ces travaux correctifs;

Considérant qu'en décembre 2012, Cima+/Roche a, après avoir analysé les soumissions reçues, indiqué à Cacouna qu'Excavations Bourgoin & Dickner inc. avait présenté la soumission la plus basse conforme;

Considérant que le contrat n'a toujours pas été octroyé par Cacouna, étant donné que cette dernière désire en arriver à une entente avec Cima+/Roche avant ces travaux;

Considérant que les travaux correctifs doivent être apportés dans les meilleurs délais;

Considérant que les parties désirent en arriver à une entente permettant de répartir entre elles le coût des travaux et ce, sans admission aucune, de part et d'autre;

Considérant que Cacouna accepte de contribuer financièrement à l'exécution de ces travaux, malgré ses prétentions relativement à la responsabilité de Cima+/Roche afin de permettre que ces travaux soient exécutés dans les meilleurs délais;

Considérant que Cima+/Roche accepte de contribuer aux coûts liés à ces travaux afin que ces travaux puissent être corrigés le plus tôt possible, minimisant ainsi les dommages que prétend subir Cacouna, le tout sans admission de responsabilité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les documents suivants : « entente et quittance » concernant le dossier Regard RD-1 des bassins aérés en ajoutant au dernier paragraphe du point 3 de l'entente les mots « et frais » suite aux mots « tous autres travaux ».

Que mesdames Ghislaine Daris et Madeleine Lévesque respectivement mairesse et directrice générale soient autorisés pour le conseil de la Municipalité de Cacouna à signer ledit protocole d'entente avec le Consortium Cima+/Roche.

2013-04-122.3 Soumissions Regard RD-1

Considérant qu'une entente écrite est intervenue entre le Consortium Cima+/Roche et la Municipalité de Cacouna concernant les travaux correctifs à effectuer aux bassins aérés;

Considérant que les soumissions concernant ces travaux ont été ouvertes le 20 décembre 2012;

Considérant qu'une analyse de ces soumissions ont été exécutées par la firme Cima+/Roche;

Considérant la conformité des soumissions et la recommandation d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean

et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde le contrat de modification du regard RD-1 - Lot #3 Reconstruction station d'épuration à Les Excavations Bourgoin & Dickner Inc. au montant de 49 139\$ plus taxes soit la somme de 56 497.57\$.

Que le coût de ces travaux soient répartis entre la Municipalité de Cacouna et le Consortium Cima+/Roche selon le protocole d'entente intervenue le 29 avril 2013.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-04-123.5 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h20 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
